



Acquisition de nationalité française

Par **ainah**, le **26/09/2011 à 14:19**

Bonjour,
Je voudrais savoir si mon grand-père a la nationalité française car il a une carte de citoyen français délivrée en 1952 de statut personnel.
Si c'est OUI, qu'est-ce que je dois faire?
Merci de me répondre.

Par **amajuris**, le **26/09/2011 à 17:41**

bjr,
de quelle nationalité êtes-vous ?
dans le cas de l'Algérie, la majorité des Algériens étaient français de statut civil de droit local. Ils ont perdu la nationalité française le 1er janvier 1963 sauf à avoir signé une déclaration reconnaisseuse de la nationalité française.
Certains Algériens avaient la nationalité française de statut civil de droit commun. Ceux-là ont gardé la nationalité française après l'indépendance. ncdt